



UNION FEDERALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DES TERRITOIRES,
DES AUTOROUTES
ET DE LA MER

Argumentaire CFDT *journée du 15 mai 2014*

Avril 2014

Des effectifs en baisse, des conditions salariales qui se dégradent, une enveloppe catégorielle qui diminue : ça suffit !

Le 15 mai 2014 : tous en grève !

Le 15 mai 2014, les organisations syndicales CFDT, CGT, CFTC, FSU, SOLIDAIRES, UNSA, FA-FPT, appellent les agents des 3 versants de la fonction publique à se mobiliser pour dire stop à la baisse du pouvoir d'achat et pour des emplois de qualité correspondants aux besoins.

Une puissante mobilisation est aujourd'hui nécessaire. Le gouvernement prévoit non seulement de poursuivre le gel du point d'indice sur 2015, mais également sur 2016, voire 2017 et évoque la possibilité de réduire les effectifs de la fonction publique, contrairement aux engagements pris lors de la campagne présidentielle. A défaut de mobilisation, des projets bien plus drastiques, comme le blocage des promotions et avancement d'échelon, pourraient voir le jour. Il pourrait s'agir plus simplement de réduire les taux de promotions à la portion congrue et d'abandonner tout recrutement. Le gouvernement s'en défend, mais il en a déjà calculé les économies potentielles. Et puis, c'est bien connu, les promesses n'engagent que ceux qui les croient.

François Hollande a mis fin à la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui s'est traduit par 160000 agents publics en moins sur l'ensemble du précédent quinquennat. Mais il s'est aussi engagé à ne pas accroître les effectifs globaux de la fonction publique. Ainsi, les postes créés à l'Education Nationale ont été créés par redéploiement et des postes supprimés ailleurs. Sur ce point, nos Ministères n'ont pas été épargnés.

La RGPP a été abandonnée au profit de la modernisation de l'action publique (MAP). Mais encore une fois, au lieu de partir d'une analyse des besoins, dégageant des gains de productivité ici, pour mieux augmenter les moyens ailleurs, la démarche est restée essentiellement comptable et a eu pour objectif principal d'adapter le service public aux moyens en baisses.

Si le budget 2013 prévoyait un maintien global des effectifs de la Fonction Publique de l'Etat (en fait, les

effectifs ont baissé de 1000 postes environ – source Acteurs Publics), ce n'est plus le cas sur le budget 2014 qui prévoit une baisse de 2144 postes (source Le Monde ; Acteurs Publics annonce, lui, la suppression de quelques 3000 postes). Le gouvernement s'en cache de moins en moins, le 18 février 2014, la porte-parole du gouvernement a laissé entendre que le nombre de fonctionnaires pourrait baisser.

La dégradation des conditions salariales se poursuit : le gouvernement attribue à une bonne gestion des dépenses le fait que la masse salariale diminue de 200 millions d'euros en 2013 par rapport à 2012. Les raisons de cette « maîtrise des dépenses » sont liées au gel du point d'indice et à l'engagement de diviser par deux les mesures catégorielles, par rapport à ce qui était fait au cours du précédent mandat.

Le nouveau 1^{er} ministre, Manuel VALLS, a, dans sa déclaration de politique générale, largement confirmé les orientations actuelles. Au final, ce qu'il convient d'en retenir, c'est :

- une austérité renforcée, avec 50 milliards d'économies sur les dépenses publiques : 19 milliards de dépenses en moins pour l'Etat, 21 milliards pour la protection sociale, dont 10 milliards pour la santé et le reste devrait provenir « d'une plus grande justice, d'une mise en cohérence et d'une meilleure lisibilité de notre système de prestations ».

- des prélèvements obligatoires allégés de près de 40 milliards d'euros qui bénéficieront surtout aux grandes entreprises ;

- une hausse des salaires nets liée à la baisse des cotisations salariales sur les bas salaires (jusqu'à 1,3 fois le smic) pour 5 milliards d'euros pour un gain moyen de 42€ par mois pour un salarié au SMIC.

Baisse des salaires : ça suffit !

Annoncer le pire, pour mieux poursuivre les mesures d'austérité...

Deux poids lourds de la majorité (Vincent Peillon et Bruno Leroux) ont évoqué la piste de bloquer les avancements et promotions pour réduire les déficits publics. Cette mesure pouvait rapporter 1,2 milliards d'euros.

L'ancien premier ministre a, certes,

écrit aux organisations syndicales pour leur dire qu'il n'y aurait pas de mesure qui aurait pour objet de geler l'avancement des agents publics, il n'en reste pas moins que cette annonce peut se comprendre comme un ballon d'essai pour préparer l'opinion à des mesures d'économies drastiques.

Des recrutements moins nombreux et la baisse des ratios promus sur promouvables pourraient avoir les mêmes effets. Aujourd'hui, selon le journal « Les Echos », le gouvernement s'apprête pour réduire la dépense publique à maintenir le gel du point d'indice en 2015 et 2016 et pourquoi pas 2017.

La CFDT refuse une cinquième année de gel consécutif de la valeur du point ainsi que toute mesure qui pénaliserait les carrières, tel le blocage des avancements.

Si la valeur du point 2002 avait suivi l'inflation, sa valeur serait au 1^{er} novembre 2013 de 5,19€ brut et de 4,38€ net.

Valeur du point brut au 1 ^{er} janvier 2002	Valeur du point net au 1 ^{er} janvier 2002	Valeur du point brut au 1 ^{er} novembre 2013	Valeur du point (IM) au 1 ^{er} novembre 2013	Inflation cumulée (1 nov 2013) depuis le 1 ^{er} janvier 2002	Valeur du point brut si l'inflation avait été appliquée	Valeur du point net si l'inflation avait été appliquée
4,32€	3,65€	4,63€	3,81€	20,15%	5,19€	4,38€

Certes la valeur du point n'est pas la seule composante du revenu des agents, il y a aussi le régime indemnitaire (qui a pris une proportion importante et n'entre que très partiellement dans le calcul de la retraite) et les mesures catégorielles

sur les grilles, les changements d'échelon etc.... Mais, même en tenant compte de ces éléments, le pouvoir d'achat moyen selon une enquête de l'INSEE baisse en 2011 par rapport à 2010.

Dans la Fonction Publique ETAT

cette baisse s'établit à - 0,1 %, à la Territoriale à - 0,8 % et à l'Hospitalière à - 0,6 %. **Rappelons que 2011 est la première année du gel de la valeur du point d'indice. Qu'en est-il en 2013 ? Qu'en sera-t-il en 2014, 2015 et 2016 ?**

Mesures catégorielles au MEDDE et MLET : la division par deux est engagée

Les crédits alloués aux mesures catégorielles en 2014 sont de 15 millions d'euros. Pour rappel, ils étaient en 2013 de 18 millions d'euros, de 21,9 millions d'euros en 2012 et 24 millions d'euros en 2011. En route pour la division par deux, si ce n'est plus. En quatre années, l'enveloppe des mesures catégorielles a baissé de 9 millions d'euros.

Le gel du point cumulé à la baisse de l'enveloppe consacrée aux mesures catégorielles, entraîne une baisse importante du pouvoir d'achat des agents, y compris les catégories C. Ainsi si le début de la catégorie C a

vu son pouvoir d'achat légèrement amélioré (*comparaison faite entre le 1^{er} janvier 2002 et le 1^{er} novembre 2013*), c'est au prix d'un tassement des grilles qui annihile tout déroulement de carrière. Un agent recruté à l'échelle 3 à l'indice 309, gagnera 10 points d'indice pour atteindre au bout de 16 ans le 8^{ème}. Et la situation de cet agent au 8^{ème} échelon était plus favorable en 2002 qu'au 1^{er} janvier 2013 (- 119€ par mois).

Pour la catégorie B, malgré la mise en place du Nouvel Espace Statutaire, un agent qui commence sa carrière au 1^{er} échelon en 2013 a

un niveau de salaire inférieur de 59€ par mois par rapport à celui qui a commencé sa carrière en 2002. Pour la fin du 2^{ème} niveau, l'agent en 2013 perd 180€ par mois, quant à la fin du 3^{ème} niveau, les 49 points d'indice supplémentaires n'y changent rien, la perte est de 103€ par mois.

Pour la catégorie A, la perte de salaire est de 193€ par mois en début de carrière, de 350€ par mois au milieu du 2^{ème} niveau du A et de 441€ par mois en fin de 2^{ème} niveau.

Baisse des effectifs, dégradation des conditions de travail : ça suffit !

Selon le journal « Les Echos », le gouvernement pourrait, sur les budgets suivants, raboter entre 10 000 et 15 000 postes sur les 60 000 recrutements initialement prévus dans l'éducation nationale. Qu'en sera-t-il dans les ministères jugés non prioritaires ? La porte-parole du gouvernement a laissé entendre le 18 février 2014, que le nombre de fonctionnaires pourrait baisser.

Le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, ainsi que le ministère de l'agriculture ont déjà beaucoup donné. Que nous réserveront les budgets 2015, 2016 et 2017 ?

Plafond d'emplois	2010	2011	2012	2013	2014
Ecologie, développement durable, transports et logement	66 224	61 885	59 566	52760	48118
Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	33 476	32 420	31 789	31024	31001

Ces évolutions à la baisse des emplois dans nos ministères se traduisent par des transferts de personnels dans des collectivités territoriales, à VNF, au CEREMA comme dans l'abandon de certaines missions. En 2013, le plafond d'emplois a connu une évolution de -6808 ETPT (-482 pour le MELT et -6326 pour le MEDDE). 1449 ETPT correspondent à un transfert d'emplois interne au budget de l'Etat (+103 ; -1655) et 4217 ETPT vers d'autres personnes morales (transfert de 14 ETPT dans

les agences de l'eau et de 4231ETPT à VNF). La baisse des effectifs pour nos ministères correspond donc à -1142 ETPT (-481 pour le MELT et -661 pour le MEDDE).

En 2014, le plafond d'emplois a connu une évolution de -4274 ETPT (-717 pour le MELT et -3557 pour le MEDDE). 3048 ETPT correspondent à des transferts (essentiellement au CEREMA créé au 1^{er} janvier 2014), la baisse des effectifs pour nos ministères corres-

pond donc à -1226 ETPT (-679 pour le MELT et -547 pour le MEDDE).

Ainsi, les plafonds d'emplois hors transferts de personnels connaissent une baisse d'environ 1200 ETPT par an. Qu'en sera-t-il sur les exercices budgétaires suivants ?

Derrière nos emplois, c'est le service public qui est remis en cause et nos conditions de travail qui se dégradent !

Abandon de missions pour s'adapter aux moyens en baisse

Les abandons de missions se succèdent : arrêt de l'ingénierie publique concurrentielle, des missions ATESAT (l'Assistance Technique de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) et redéploiement .ADS (application du droit des sols).

Pour l'ADS, les moyens seront en forte diminution. Les missions, seront limitées à l'essentiel (permis ÉTAT, contrôle de légalité, missions fiscales). La volonté affichée est d'inviter les communes et intercommunalités à exercer pleinement les compétences qui leur ont été dévolues par le législateur. Cette reprise de l'instruction sera opération-

nelle avant la fin de l'année 2015. Ainsi, l'aide de l'État devrait être réservée aux seules intercommunalités de moins de 10000 habitants. Parallèlement la filière ADS sera restructurée pour faire face, à côté de l'instruction pour le compte de l'État, à des enjeux d'expertise, d'animation ou de contrôles.

Sur le dispositif ATESAT, une extinction est prévue dès 2014 et au plus tard à la fin de l'année 2015 pour celles engagées.

La CFDT a clairement indiqué son opposition aux décisions prises dont les économies pour le citoyen

et le contribuable sont loin d'être prouvées si on considère la dépense globale Etat/Collectivités. La CFDT a rappelé sa demande sur l'état des lieux (ADS ATESAT) et l'impact des décisions sur les personnels et les services. **En vain pour le moment !**

Ce sont les personnels qui trinquent : ces deux domaines comptaient au 1er janvier 2012, un effectif global de 4943 ETP (ADS : 3508, ATESAT : 1435). Au 31 décembre 2013, l'effectif global n'était plus que de 4232 ETP (ADS : 3051, ATESAT : 1181).

Une réduction globale de 709 ETP par an, a été programmée sur 2013,

2014 et 2015, soit un total de 2127 ETP en moins (43% des effectifs en moins sur ces deux missions).

La CFDT est particulièrement inquiète de l'impact sur les personnels notamment en terme de mobilités forcées. L'absence de cadre national, laissant au DDT en local la responsabilité de tout et des reclassements, est inquiétant.

Pour éviter de parler de transferts financiers, l'Etat ne souhaite pas parler de transfert de personnels. Les collectivités sont donc invitées à constituer leurs propres services et leurs propres recrutements, ce qu'elles font, mais sans tenir compte du vivier que constitue les agents de l'Etat.

La volonté du ministère est aussi de reclasser les agents en intermi-

nistériel. La CFDT a rappelé les difficultés de ce genre de reclassement, les compteurs entre ministères constituent un frein important. La CFDT a dénoncé les pressions exercées par les DDT ici ou là sur les agents et a demandé les études d'impacts de ces décisions sur les personnels pour mieux identifier les problèmes rencontrés et y apporter des solutions satisfaisantes.

Une gestion des personnels qui se dégrade

Toutes ces réorganisations, fusion de ministères, création de nouvelles directions (DIRM, DDT, DREAL...), les abandons de missions, dans un contexte de baisse des effectifs conduisent à une gestion dégradée des personnels ainsi qu'à une dégradation des conditions de travail.

Les personnels sont contraints à des mobilités professionnelles et/ou géographiques : lorsque les personnels sont sur des missions transfé-

rées, ils peuvent suivre leur poste, mais cela implique un changement d'employeur et donc de statut, cela implique également une mobilité géographique, des conditions de travail et de vie personnelle qui changent. D'autres agents sont tout simplement sur des missions abandonnées, et ne peuvent suivre leur poste qu'au bon vouloir de la collectivité, comme c'est le cas pour l'abandon de l'ADS et l'ATESAT. Se repositionner sur

d'autres postes dans le service n'est pas toujours facile, la vacance de poste liée au départ à la retraite d'autres agents ne correspond pas forcément aux attentes de l'agent, à ses compétences professionnelles, ni à son lieu de résidence.

Dans certains cas, les mobilités sont rendues difficiles, voire impossibles du fait d'une bagarre entre ministère.

Les organisations syndicales CFDT – CFTC – CGT – FA-FP – FSU – Solidaires – UNSA appellent les agents des trois versants de la Fonction publique à **une journée nationale d'action et de mobilisation le 15 mai prochain**, journée qui pourra prendre des formes diversifiées (rassemblements, manifestations, grèves, arrêts de travail...)

La CFDT, du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et de celui du logement et de l'égalité des territoires, appelle tous les agents du ministère à se joindre à cette journée de mobilisation nationale

Tous en grève le 15 mai 2014 pour donner un signal fort : Stop, ça suffit !